



Dans la démarche d'enrichissement des services à l'adhérent, la fédération CFTC Finances publiques a souscrit un partenariat avec ACL (Avantages Culture et Loisirs). Dans ce cadre, les adhérents CFTC issus des syndicats composant la fédération CFTC Finances Publiques accéderont à un dispositif équivalent à celui d'un comité d'entreprise mais réservé aux adhérents de la CFTC !

Nous vous invitons, dès maintenant, à découvrir dans la plaquette jointe à cet envoi, leurs services et à découvrir leurs avantages proposés.

Vous pouvez également consulter le site

<http://www.avantage-culture-loisirs.fr>

Dès janvier 2017, tous les adhérents issus des syndicats composant la Fédération CFTC Finances Publiques, à jour de leur cotisation 2017, pourront bénéficier de ce service. Par ailleurs, l'adhésion à ce dispositif a un coût important pris en charge en grande partie par notre organisation.

Ne reste à la charge de l'adhérent qu'une partie cotisation qui s'élève à **6€ par an**.

Si vous souhaitez adhérer à ACL pour l'année 2017, le coupon d'inscription ci-joint avec un **chèque 6€ libellé à l'ordre de CFTC DGFIP**.

Bulletin d'adhésion à ACL à renvoyer avec un chèque de 6 euros à
CFTC DGFIP

Bâtiment Condorcet,
6 rue louise WEISS,
75013 PARIS

NOM :

PRÉNOM :

Syndicat d'appartenance :

Numéro INARIC :

Adresse Postale :

.....

Adresse mail :

Dès la validation de votre inscription à ACL, vous recevrez vos identifiants par mail ou par courrier.